

Budget rectificatif 1/2012: financement de l'ITER

2012/2011(BUD) - 20/04/2012 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 403 voix pour, 61 voix contre et 13 abstentions, une résolution destinée à approuver sans modification la position du Conseil concernant le projet de budget rectificatif n° 1/2012, section III - Commission.

Le Parlement rappelle que ce projet de budget rectificatif a pour but d'inscrire au budget 2012 un montant de 650 millions EUR en crédits d'engagement à l'article 08 20 02 Euratom – Entreprise commune ITER – *Fusion for Energy* (F4E). Il relève que cet ajustement budgétaire est parfaitement conforme à l'accord qu'il a conclu avec le Conseil en décembre 2011 pour tenir compte d'un coût supplémentaire de 1,3 milliard EUR pour le projet ITER en 2012-2013.